

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 9 SEPTEMBRE 2013

1) Compte rendu des commissions

a. Bâtiments

Mr MARY fait le point des travaux de cet été :

- Tranchées techniques réalisées pour le raccordement des panneaux photovoltaïques à l'école.
- Ecran vidéo à la salle de fêtes en fonctionnement : amélioration à apporter pour la sécurité de l'appareil et de l'écran
- Eglise : travaux extérieurs de finition en cours ; fonts baptismaux : humidité en voie de disparition.
- Projet photovoltaïque à la salle de gym : le CRER n'ayant pas envoyé le devis signé à Gérédis en temps utile, le prix n'a pas pu être fixé selon les conditions définies en février dernier. La procédure a donc été relancée cette semaine, le tarif est de 16,73 centimes d'euros/kwh au lieu de 18,42 centimes d'euros/kwh.

Cependant, malgré la perte de 1,69 c€/kWh, le choix de panneaux européens permettra de gagner 10 % sur le coût initialement prévu (sous forme de subvention) et les travaux d'enfouissement du réseau électrique en cours (par rapport au projet d'un rond-point sur la RN 149) pris en charge par Gérédis permettront de diminuer le coût.

Mr MARY présente un cadastre solaire montrant le potentiel photovoltaïque communal réalisé par le CRER. Panneau à disposition du public.

- Cuisine : installation pour éplucheuse réalisée mais appareil non livré.
- Budget de fonctionnement : différents travaux d'entretien (logements locatifs, aménagement mairie provisoire à l'école, clocher, etc...) ont été réalisés cette année. Le budget de 30.000 € voté pour l'année est épuisé. Voir pour d'éventuels changements d'imputation possible en investissement ou autre compte en fonctionnement.

b. Jeunesse

- La rentrée a eu lieu selon le même rythme scolaire (4 jours) : 168 rationnaires à la cantine. Mme VIGNOLA est en arrêt maladie jusqu'au 13 septembre et Mme TURPAULT également en arrêt jusqu'à mi-Novembre. Mme VIAUX Christelle remplace Véronique Turpault et Emilie Gatard remplace Sandrine Vignola à la surveillance du repas de 12 h à 13 h 15.

- Centre de loisirs du mercredi : en raison d'une augmentation des effectifs une demande de supplément de places auprès de la DDCSPP a été envoyée pour obtenir un agrément de 24 (au lieu de 18 l'année dernière). Malheureusement, pour le 1^{er} mercredi nous avons dû refuser des enfants car l'accord de la DDCSPP n'était pas acquis. Une 3^{ème} personne est donc nécessaire à partir du 21^{ème} enfant. Mme VIAUX assurera ce poste.

- Conseil des jeunes : les « gros travaux » de la ruelle seront terminés pour la fin de la semaine. Il reste l'éclairage, la peinture et la menuiserie. Samedi matin aura lieu l'inauguration à 10 h 30. Les jeunes ont bien participé aidé de Mrs PAULET et GELINEAU ainsi que des employés communaux.

Réception d'un chèque de 1000 € de la commission départementale « Projets jeunes » à l'ordre de la commune pour les travaux de la ruelle. Le conseil accepte ladite subvention qui sera employée dans le cadre des travaux.

- Rentrée scolaire 2013/2014 : effectifs à l'école Henri Dès : 90 et à l'école Notre Dame : 108 + 5 qui vont arriver bientôt. Au niveau des professeurs, changements à l'école H. Dès : au total 8 intervenants (en comptant les mi-temps et la décharge de la directrice) dont un professeur présent à plein temps pour le soutien scolaire. Le pédibus passe d'ores et déjà par le jardin de la route de Val'Héry avec l'autorisation du propriétaire avant la signature de l'acte. Le conseil apprécie la démarche pour une meilleure sécurité des enfants. Un passage dans le parc sera ouvert pour raccourcir le trajet.

c. Voirie

Mr CHATAIGNER fait le point des travaux en cours ou terminés :

- PATA terminé : 10 T utilisés. Un seul intervenant dans le camion est assisté d'une caméra à l'arrière. Résultat satisfaisant.
- Stade : le mur pour séparer le terrain et le stabilisé est terminé. Il reste à remblayer.
- 270 m de tuyaux d'irrigation vendu pour 1,60 € le ml à Mr BLOT Christian. Mr BLOT est en effet, le seul à utiliser ce diamètre de tuyau pour l'irrigation.
- Vente du camion au prix de 1.200 € à un particulier. Le C15, quant à lui, est mis en vente.
- Tranchées à l'école : à l'occasion des travaux d'enfouissement de réseaux électriques, les raccordements eaux usées et pluviales ont été refaits à la maison locative de l'école et à l'école.
- Le semoir est livré.
- Réception d'un 2^{ème} devis pour l'achat d'une benne pour le nouveau camion (attendre le prochain budget).
- Rond point rue du commerce : la société Tempereau doit faire les travaux en octobre. Le maire se charge de contacter l'entreprise.
- Entretien autour du terrain de foot : les herbes hautes sont de plus en plus nombreuses. Avec la suppression du désherbage chimique, il faut maintenant trouver une solution adaptée pour l'entretien aussi bien pour le stade que pour certaines parties de trottoirs. En effet, le fait d'arracher les herbes endommage le revêtement supérieur des trottoirs et ainsi la repousse de l'herbe est facilitée l'année suivante. Voir en commission la méthode.

d. Vie associative

- Bilan du 14 juillet : 3153 € (il reste encore quelques factures de location de stand à venir).

- Demande de Familles Rurales pour atelier cuisine à la salle : accord du conseil pour les vacances scolaires uniquement et participation de l'association pour 10 €/mois.

- TTC : prochaine réunion le 10 septembre. Les charrettes aux entrées du bourg ont été décorées. Nouvelle participante à l'exposition pour fabrique de bijoux, Cécile Forestier.

- 20 septembre : réunion des présidents d'association. Une information sera présentée pour une nouvelle procédure de demande de matériel par les associations. En effet, les demandes devront être envoyées avant la fin février pour une inscription au budget de l'année en cours. Procédure à expérimenter pour une mise en application lors du prochain mandat du conseil municipal.

- Une nouvelle association est créée dénommée « Multisports loisirs » dont le président est Nicolas Aubineau. Curieusement cette association est réservée aux hommes (voir les statuts). Demande de créneau horaire pour l'utilisation de la salle de sports le soir. A voir avec les autres associations pour libérer un créneau horaire car tous les soirs sont pris (lundi step-zumba – mardi Badminton ou foot – mercredi gym d'entretien – jeudi gym détente et vendredi basket).

e. Communication et informations diverses du maire

- Réception d'une subvention au titre de Proxima « aide à la décision » de 2700€ pour l'élaboration du Conseil en Orientation Energétique (coût 5000 €).

- La Préfecture nous informe du versement de la taxe additionnelle aux droits de mutation d'un montant de 17.329 € (budget voté de 16.000 €).

- réunion de la commission le 1^{er} octobre à 18 h 30 à la mairie au cours de laquelle une proposition de logo sera étudiée ainsi que le choix des photos aériennes.

- Le SVL continue sa sensibilisation des élus aux nouvelles méthodes de collecte et traitement des déchets en proposant des formations pour les élus.

- L'AG du théâtre aura lieu le 13 septembre prochain.

- Foire commerciale des 5 et 6 octobre 2013 à Chiché : ouverture de la foire dès 10 h et maintien de l'inauguration à 15 h.

- Prochaine réunion du CCAS : le 26 septembre à 18 h 30

- Réunion sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2014/2015 le 19 septembre à la Préfecture. Mme MERCERON y assistera.

- Tarifs communaux à revoir pour le 1^{er} janvier 2014 (cantine, location de salle, etc...) à voir en commission.

- Prochaine réunion du conseil le 14 octobre.

f. Groupe de travail environnement – déchets

Pas de réunion ce mois-ci.

3. DESIGNATION DE 2 DELEGUES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Mrs CHATAIGNER et MARY soumettent leur candidature.

Nombre de bulletins : 18

Nombre de voix obtenues :

Pour Mr CHATAIGNER : 18

Pour Mr MARY : 18

Mrs CHATAIGNER et MARY seront donc délégués titulaire à la communauté de communes de janvier à mars 2014.

Pour info. : l'établissement du siège de la Cté d'agglomération prévu dans les anciens locaux des établissements Grimaud à Bressuire n'aura pas lieu en raison d'un coût trop élevé pour la mise aux normes. Les services seront donc « éclatés » dans différentes communes adhérentes. Des interrogations subsistent au niveau notamment du personnel transféré (facturation de la garderie par exemple : par qui, comment et où, unification des tarifs périscolaires, règlement..).

4. MODIFICATION N° 2 DU P.L.U.

L'enquête publique ayant eu lieu du 2 juillet au 2 août, le commissaire enquêteur a remis son rapport avec un avis favorable. Entendu l'exposé de M. le Maire après en avoir délibéré, le conseil décide d'approuver la modification n°2 du plan local d'urbanisme portant sur :

- Suppression du retrait de 5 m par rapport à l'alignement aux voies et emprises publiques en section Nh
- Article 11 : aspect extérieur – clôture : suppression d'obligation d'une pente de 30 % des toitures en cas d'extension de bâtiment
- Possibilité d'implantation d'éoliennes dans la zone agricole

5. LOTISSEMENT DU PINIER 3 : analyse des offres

Le maire présente la synthèse des offres reçues et étudiées par le cabinet AREA.

Résultat : le lot 1 VRD est attribué à l'entreprise ROY TP (La Chapelle St Laurent) pour 205.966,72 € et le lot 2 à l'entreprise PVE (Mortagne sur Sèvre) pour 24.710 €.

6. DELIBERATION POUR LA GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE DES AGENTS COMMUNAUX

Vu la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de gestion de la FPT des Deux-Sèvres et HARMONIE MUTUELLE,

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire placé auprès du Centre de gestion

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

1°) d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et aux agents de droit public et de de l'établissement en activité pour le risque prévoyance, c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques liés à l'invalidité et au décès, selon le choix des agents.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de gestion de la FPT des Deux-Sèvres pour son caractère solidaire et responsable.

2°) de fixer le montant unitaire de participation comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2014 : 5 euros / agent / mois.

3°) de retenir le régime indemnitaire dans la base de cotisations des différentes garanties.

4°) d'adhérer à la convention de participation prévoyance Centre de gestion FPT Deux-Sèvres / Harmonie mutuelle pour un effet au 1^{er} janvier 2014 et pour une période de 6 années.

5°) d'autoriser le Maire à signer la convention et tout acte en découlant.

9. ROND POINT RN 149 / RD 177

La réponse de la DIRCO reçue en juillet a été remise à chaque conseiller. Les techniciens de la DIRCO préconisent un comptage des véhicules avant d'émettre un éventuel avis sur l'opportunité d'un rond point sensé améliorer la circulation et la sécurité dans la traversée de l'agglomération.

Il sera donc nécessaire de réaliser une étude d'opportunité avec la collaboration du cabinet d'études « Pierre et Eau » avant la validation ou non de la DIRCO.

Par ailleurs, le maire avait également fait remarqué que la sortie du village de la Chapelle St Martin était dangereuse depuis la pose de glissières sur les côtés de la RN. Une demande pour combler la « cuvette » de la Chapelle St Martin pourra être adressée à la DIRCO.

10. QUESTIONS DIVERSES

a) courrier des randonneurs : proposition pour faire une maison « halte du randonneur » au niveau de l'arrière du presbytère. Le maire proposerait une halte randonneurs à la Poraire (abri pour pique-nique par exemple). La commission bâtiment pourra étudier ce projet avec les randonneurs.

Une piste qui pourrait être explorée serait un affichage d'informations historiques, sur les énergies renouvelables par exemple (les moulins à eaux, à vent, etc...)

b) courrier des « Amis du Théâtre » : demande d'achat de 2 chambres froides et d'un poêle pour chauffer une partie de la salle lors des réunions. A voir en commission.

c) Commission « patrimoine et histoire » : réunion le 12 octobre à 10 h 00 avec les membres extérieurs du conseil.

d) accès handicapés pour le terrain de la pêche à la Poraire : voir l'association de pêche.

e) demande d'un abri bus pour le chemin des Escardières : voir le Conseil Général car il s'agit du ramassage pour le secondaire.